

Prime départementale aux concours de labour

Rapport n° CP/2012/220

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la commission permanente du Conseil Général l'attribution d'une prime départementale pour la participation d'un compétiteur bas-rhinois au Championnat du Monde de labour 2012.

Lors de sa réunion du 25 juin 2007, le Conseil Général a approuvé la mise en place d'un dispositif d'aide départementale en faveur des compétiteurs de labour bas-rhinois, sous la forme d'une prime forfaitaire de 500 € pour la finale nationale et 1 000 € pour les finales européenne et mondiale.

Il convient de se prononcer sur l'attribution d'une prime de 1 000 € à Monsieur Bertrand ROTT en vue de sa participation au Championnat du Monde de labour qui se déroulera du 14 au 15 septembre 2012 en Croatie.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seront imputables comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27878	65-6574-928	3 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une prime de 1 000 € au compétiteur figurant au tableau annexé, pour sa participation au Championnat du Monde de labour 2012 en Croatie.

Strasbourg, le 16/03/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL